Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation :
01/06/2026

Date d'affichage :
01/06/2026

En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 00
Votants : 19

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le cinq juin à vingt et une heures zéro minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ---
Absent : -----

MME Frédérique CHOISNET a été élue secrétaire de séance.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FEDERATION DE PECHE AU COUT DU PONTON PMR INSTALLE AU ETANGS POTIER

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 15/02/2024, M le Maire avait indiqué aux élus présents que l'association « La Gaule du Jaunay » participerait, à hauteur de 50%, au coût HT de la mise en place du ponton PMR aux Etangs Potier. Soit une participation de 4 052,28 € :

- TP Daniau 6 650,00 € HT
- Delapré SARL 1 454,56 € HT

8 104,56 € HT / 2 = 4 052,28 €

Après réalisation de la totalité des travaux, l'association La Gaule du Jaunay, a indiqué que c'est la Maison de la Pêche et de la Nature - Fédération de Pêche qui procéderait au paiement direct de cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation financière de 4 052,28 € de la Maison de la Pêche et de la Nature - Fédération de Pêche de Vendée.
- **INSCRIRA** les crédits nécessaires au compte 7478 du BP 2026 communal.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Frédérique CHOISNET

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472